

Questions orales

M. Clark (Yellowhead): ... afin de défendre notre souveraineté, et la réponse est non. Il s'agit de l'une des nombreuses habitudes libérales dont nous nous sommes débarrassés.

[Français]

LA SOUVERAINÉTÉ CANADIENNE—L'ATTITUDE DES AMÉRICAINS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): D'une façon très astucieuse, monsieur le Président, il a évité complètement de répondre à ma question. Mais aussi nous sommes avisés que l'affirmation de notre souveraineté sur le passage du Nord-Ouest dépend maintenant du bon vouloir du Président Reagan lors de sa visite ici au mois d'avril. Alors est-ce que le secrétaire d'État, comme secrétaire d'État, comme Canadien, trouve un peu insultant le fait que le Président veuille négocier la souveraineté de notre passage ici lors du Sommet?

[Traduction]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, afin de mettre les choses au point au sujet d'une question que la députée d'Hamilton-Ouest m'a lancée à tue-tête depuis sa place, quant à savoir si oui ou non j'avais discuté de la question avec les États-Unis...

Mme Copps: Vous vous trompez de circonscription.

M. Clark (Yellowhead): Hamilton-Est. J'ai dit aux Américains ce que nous faisons. Je ne leur ai pas demandé la permission, mais je leur ai dit que nous construisions un brise-glace pour affirmer notre souveraineté dans nos régions septentrionales.

[Français]

Il n'y a aucune relation entre la décision qui concerne un brise-glace canadien pour protéger notre souveraineté et la visite de M. Reagan. Notre souveraineté n'est pas négociable. Ce que nous avons dit, c'est que, si nécessaire, le gouvernement canadien est prêt à aller à la Cour internationale pour défendre sa position. Le parti libéral n'était pas prêt. Ils ont eu peur d'avoir la position canadienne... la souveraineté canadienne considérée par la Cour internationale. Pour nous, l'ère de la peur est finie.

[Traduction]

LES POURPARLERS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures veut donner à la Chambre l'assurance explicite que dans ses négociations avec les États-Unis il n'y a pas de pourparlers ou de négociations sur la question de la souveraineté canadienne, qu'elle est acceptée et que les États-Unis n'ont pas et ne recevront pas *de facto* plein et entier accès aux eaux arctiques canadiennes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme je viens de le dire à la Chambre, nous avons affirmé notre souveraineté sur le grand Nord, ce que les gouvernements antérieurs avaient refusé de faire. Comme je l'ai dit à la Chambre dans ma déclaration de

septembre 1985, nous examinons avec les États-Unis la possibilité d'une solution qui respecterait notre souveraineté et qui satisferait à leurs légitimes intérêts en matière de sécurité. Comme je l'ai dit en septembre 1985 et comme je viens de le faire il y a un instant en réponse à la question du très honorable chef de l'opposition, si nous ne réalisons pas un accord qui respecte notre souveraineté et qui donne satisfaction au Canada, alors les pourparlers seront interrompus et nous serons disposés à défendre notre souveraineté devant la Cour internationale de justice, ce que le gouvernement libéral précédent craignait de faire.

M. Blackburn (Brant): Belle menace! Ils ne la reconnaissent même pas.

• (1425)

LA NATURE DES POURPARLERS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ce sur quoi j'aimerais que le ministre nous rassure dans cette affaire, c'est que les pourparlers en cours ne comportent pas en fait le plein et entier accès des États-Unis aux eaux arctiques canadiennes, leur libre passage. Nous voulons simplement l'assurance que ces entretiens ne comportent absolument pas cette possibilité.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suppose que la députée nous demande si oui ou non, grâce à ces négociations, les États-Unis—j'imagine qu'elle s'intéresserait de même au passage des Soviétiques—ou d'autres pays ne pourraient pas traverser nos eaux souveraines sans notre autorisation ou notre accord. Voilà le but de ces négociations.

LA POSSIBILITÉ D'UN ACCORD NÉGOCIÉ EN SECRET

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Mais, monsieur le Président, le ministre n'a pas encore répondu à notre question. Je me demande donc s'il veut nous donner l'assurance qu'à la réunion des 5 et 6 mars qui va avoir lieu entre le président Reagan et le premier ministre, on ne va pas balancer aux Canadiens un accord négocié en secret. Pouvons-nous avoir l'assurance qu'on ne balancera pas aux Canadiens un quelconque accord négocié en secret à ce moment-là?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la date c'est avril et non pas mars. Mais l'assurance est catégorique. On ne balancera à personne un accord secret. Je prends très au sérieux, si on me permet de le dire, l'obligation de consulter très étroitement les chefs des gouvernements du grand Nord entre autres. Je participe en ce moment à des entretiens au sujet de la position canadienne, position commune ayant l'appui des gouvernements territoriaux, au sujet de la question 1002 en Alaska.

J'espère que nous pourrions avoir bientôt l'accord des gouvernements territoriaux afin de procéder à la ratification d'un traité qui a été paraphé au sujet des déplacements des caribous du grand Nord d'un côté à l'autre de la frontière séparant l'Alaska du territoire du Yukon.